

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021



SYNDICAT MIXTE "SARTHE NUMERIQUE"

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de la Sarthe.

Effectifs

- 12 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021
 - > 9 fonctionnaires
 - > 3 contractuels permanents
 - > 0 contractuel non permanent
- → Aucun contractuel permanent en CDI



Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

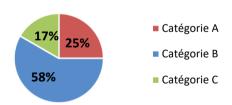
Personnel temporaire intervenu en 2021 : 3 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	33%		25%
Technique	67%	100%	75%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

_	■ Hommes	■ Femmes
Fonctionnaires	56%	44%
Contractuels	100%	, ,
Ensemble	67%	33%

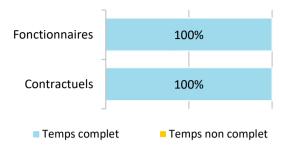
→ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Techniciens	50%
Attachés	8%
Rédacteurs	8%
Adjoints administratifs	8%
Ingénieurs en chef	8%

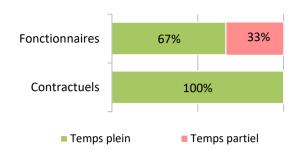
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2021

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

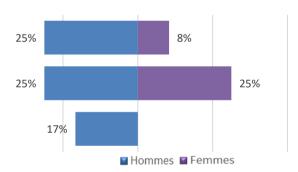
0% des hommes à temps partiel 75% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moy des agents per		
Fonctionnaires	49,17	— de 50 ans et +
Contractuels	30,83	— de 30 ans et i
permanents	30,83	
Ensemble des	<i>11</i> EQ	de 30 à 49 ans
permanents	44,58	
Tranche c	l'âge	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

→ 11,70 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

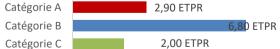
> 8,70 fonctionnaires

> 3,00 contractuels permanents

> 0,00 contractuel non permanent

21 294 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > 4 agents mis à disposition dans la collectivité
- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure

Mouvements

En 2021, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
12 agents	12 agents

¹ cf. page 7

Variation de entre le 1er janvier et		e 2021
Fonctionnaires	→	0,0%
Contractuels	→	0,0%
Ensemble	→	0,0%

→ Aucun départ d'agent permanent en 2021

Aucune arrivée d'agent permanent en 2021

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

- Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- → Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 5 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 70,19 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 134 506 €	Charges de personnel*	796 289 €	\Longrightarrow	Soit 70,19 % des dépenses de fonctionnement
Torrettorinement		personner			Torrectioninement

^{*} Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	480 068 €	Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	139 877 €	0€
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	0€	υ€
Nouvelle Bonification Indiciaire :	4 096 €	
Supplément familial de traitement :	4 766 €	
Indemnité de résidence :	0€	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S		S		S	
Technique	78 186 €		34 677 €	30 133 €	S	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	70 700 €		33 749 €	30 133 €	28 196 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

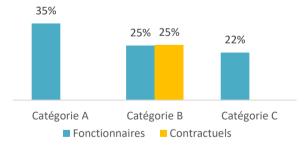
→ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 29,14 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	30,01%
Contractuels sur emplois permanents	25,37%
Ensemble	29,14%

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2021

Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2021

Absences —

- En moyenne, 2,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2021

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,61%	0,00%	0,46%	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,61%	0,00%	0,46%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	0,61%	0,00%	0,46%	
et autre)			-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🔶 50,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2021

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans
la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 0 en catégorie C

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 3 600 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

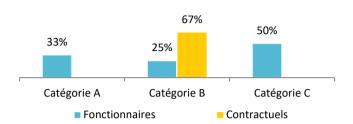
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2021, 41,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



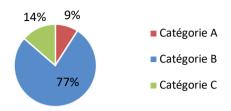
→ 3 054 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	100 %

22 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	91%
Autres organismes	9%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	720€	2 819 €
Montant moyen par bénéficiaire	240 €	235 €

- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies directement par la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

Précisions méthodologiques

¹Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2022 Version 1